

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04451
Numéro SIREN : 834 950 776
Nom ou dénomination : 6TM PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 103537

6TM PARTNERS
Société par actions simplifiée
au capital de 18.000 €
Siège social : 52, Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS
834 950 776 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 11 septembre, à neuf heures, les associés de la société par actions simplifiée « 6TM PARTNERS » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au c/o Multiburo – 52 Boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS, sur convocation du Président en date du 15 juillet 2020.

Sont présents :

1/ EURL HO CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital social de 1.000 €

Dont le siège social est fixé 75, Rue Dom Pérignon – 51160 HAUTVILLERS

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 521 892 042

Représentée par son gérant, **Monsieur Olivier HEMART**

Titulaire de 500 actions

2/ Monsieur Eric, Claude, Gérard BRANCHEREAU

né le 6 février 1964 à LILLE (59)

de nationalité Française

célibataire majeur ayant contracté un pacte civil de solidarité avec Madame Catherine, Marie, Suzanne GOURGUECHON, née le 3 mai 1973 à SAINT GERMAIN EN LAYE (déclaré au greffe du tribunal d'instance de VERSAILLES (78) le 7 avril 2011,

demeurant ensemble 8 Parc de Diane – 78350 JOUY EN JOSAS

Titulaire de 500 actions

3/ VAL'ORGA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 7.500 €

Dont le siège social est fixé 14, Rue du Vieux Faubourg - CS 30028 – 59042 LILLE CEDEX

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE Métropole sous le numéro 443 195 185

Représentée par son gérant, **Monsieur Fabrice BOURNEZ**

Titulaire de 500 actions

4/ JT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital social de 1.100 €

Dont le siège social est fixé Lieudit « Le Bosc Morel – 27270 CHAMBLAC

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERNAY sous le numéro 818 181 752

Représentée par son gérant, **Monsieur Jérôme TORCHET**

Titulaire de 150 actions



Est absente et excusée par courrier en date du 26 août 2020, et non représentée :

La Société A3FConsulting

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital social de 1.000 €

Dont le siège social est fixé 15, Rue Antonio Vivaldi – 62710 COURRIERES

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro 814 148 052

Représentée par sa gérante, **Madame Fatima BOUNIF**

Titulaire de 150 actions

Monsieur Olivier HEMART préside l'assemblée.

L'assemblée générale étant normalement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1. VALEUR VENALE DE L'ACTION**
- 2. EXCLUSION D'UN ASSOCIE**
- 3. REDUCTION DE CAPITAL PAR RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS SOUS RÉSERVE DE LA RÉALISATION D'UNE CONDITION SUSPENSIVE**
- 4. RETRAIT D'ASSOCIE**
- 5. MODALITES DE REMBOURSEMENT DU COMPTE COURANT DE L'ASSOCIEE SORTANTE**
- 6. MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS ;**
- 7. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES.**

Préalablement à l'examen de cet ordre du jour, le gérant a rappelé l'historique sociétaire suivant :

EXPOSE PREALABLE :

1/ Constitution - 14 décembre 2017

Suivant acte sous signature privée en date à PARIS (75003) le 14 décembre 2017, il a été constitué entre les sociétés « EURL HO CONSEIL », SARL « VAL'ORGA », EURL « A3FConsulting », EURL « JT CONSEIL », Monsieur Eric BRANCHEREAU et Madame Myriam BIAVA, née VERNY, une Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée « 6TM PARTNERS » au capital social de 18.000 € divisé en 1.800 actions de 10 € chacune, dont le siège social est fixé 52, Boulevard de Sébastopol - 75003 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 834 950 776.

Sa durée a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

La société a pour objet : l'accompagnement des entreprises dans l'organisation et la mise en place de management des entreprises ; la réalisation de mission d'évaluation à forte valeur ajoutée du niveau de conformité et d'efficacité d'une entreprise ; la réalisation d'action de développement des compétences du personnel des entreprises cliente sur les référentiels, techniques et outils de management ; la vente de méthodes, d'outil, de conseil, prestations et supports électronique ou papier relatif au système de management.

DS DS DS DS


La répartition des actions est la suivante :

1/ EURL « HO CONSEIL » :	450 actions
2/ Monsieur Eric BRANCHEREAU:	450 actions
3/ SARL « VAL 'ORGA » :	450 actions
4/ EURL « A3FConsulting » :	150 actions
5/ Madame Myriam BIAVA, née VERNROY	150 actions
3/ EURL « JT CONSEIL » :	150 actions

2/ Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 décembre 2018

Suivant actes sous signature privée en date à PARIS (75003) le 6 décembre 2018, les associés ont fixé d'un commun accord, la valeur vénale et en pleine propriété des actions de la société à quinze euros (15,00 €) l'unité, et ont accepté à l'unanimité que Madame Myriam BIAVA cède l'intégralité de ses actions, soit 150 actions au profit de la SARL « VAL'ORGA », de l'EURL « HO CONSEIL », de Monsieur Eric BRANCHEREAU.

3/ Cessions d'actions - 6 décembre 2018

Suivant actes sous signature privée en date à PARIS (75003) le 6 décembre 2018, Madame Myriam BIAVA a cédé l'intégralité de ses actions, soit 150 actions au profit de la SARL « VAL'ORGA » (50 actions), de l'EURL « HO CONSEIL » (50 actions), de Monsieur Eric BRANCHEREAU (50 actions).

La nouvelle répartition des actions est la suivante :

1/ EURL « HO CONSEIL » :	500 actions
2/ Monsieur Eric BRANCHEREAU:	500 actions
3/ SARL « VAL 'ORGA » :	500 actions
4/ EURL « A3FConsulting » :	150 actions
3/ EURL « JT CONSEIL » :	150 actions

Il n'a été apporté aucune autre modification statutaire depuis.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée, la copie des échanges de courriers.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Ceci étant rappelé, il est procédé au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : VALEUR VENALE DE L'ACTION

Les associés fixent d'un commun accord la valeur vénale de dix euros (10,00 €) par action.

Ils reconnaissent que cette valorisation, est définitive et s'engagent à ne pas la remettre en cause entre eux, directement ou indirectement pour la suite des opérations.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DS DS DS DS
   

DEUXIEME RESOLUTION : EXCLUSION D'UN ASSOCIE

Par courrier LRAR en date du 15 juillet 2020, le Président Monsieur Olivier HEMART, a convoqué Madame Fatima BOUNIF gérante de la Société « A3F CONSULTING » à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et l'a informé de la volonté des associés de l'exclure de la Société « 6TM PARTNERS » pour les motifs suivants :

- Défaut d'affectio societatis
- Mésentente durable entre associés
- Manquement d'un associé à ses obligations

Par courrier LRAR en date du 26 août 2020, Madame Fatima BOUNIF gérante de la Société « A3F CONSULTING », prend note des motifs d'exclusion qui lui ont été évoqués, et se dit favorable à quitter la société « 6TM PARTNERS » moyennant le rachat de ses 150 actions pour un montant global de 1.500,00 €.

Madame Fatima BOUNIF a déclaré ne pas pouvoir être présente ce jour et n'a pas émis le souhait de se faire représenter.

Par suite et conformément à l'article 15 des statuts de la SAS « 6TM PARTNERS » la collectivité des associés décide de l'exclusion définitive de la Société « A3F CONSULTING » à compter de ce jour.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION : REDUCTION DE CAPITAL PAR RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS SOUS RÉSERVE DE LA RÉALISATION D'UNE CONDITION SUSPENSIVE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et en conséquence des résolutions précédentes, décide de réduire le capital social de mille cinq cent euros (1.500,00 €) pour le ramener de dix-huit mille euros (18.000,00 €) à seize mille cinq cents euros (16.500,00 €) par voie d'annulation des cent cinquante (150) actions détenues par la Société « A3F CONSULTING » au prix de dix euros (10,00 €) par action annulée.

Conformément à la loi, la présente décision sera déposée au greffe du tribunal de commerce de PARIS. Ce dépôt fera courir le délai de vingt jours prévu à l'article R.225-152 du code de commerce en vue de permettre aux créanciers de s'opposer au projet de réduction de capital. Si, à l'expiration de ce délai, aucune opposition n'a été formée ou si de telles oppositions ont été formées mais ont été rejetées par le tribunal, ou enfin si de telles oppositions ont été formées et accueillies par le tribunal mais que le remboursement des créances a eu lieu ou que des garanties suffisantes ont été consenties, la procédure de réduction de capital sera alors mise en œuvre.

Par le seul fait de leur annulation, les actions qui en feront l'objet ainsi que tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, seront annulés rétroactivement à compter de ce jour et sous la même condition suspensive.

Le prix sera payable comptant, lors de la réalisation définitive de l'annulation du nombre d'actions ainsi décidée et la réduction corrélative de capital, et au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DS DS DS DS


QUATRIEME RESOLUTION : RETRAIT D'ASSOCIE

L'assemblée générale, sous réserve de la réalisation définitive de cette réduction de capital, prend acte du retrait de la Société « A3F CONSULTING », à compter de ce jour.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

CINQUIEME RESOLUTION : MODALITE DE REMBOURSEMENT DU COMPTE COURANT DE L'ASSOCIEE SORTANTE

Le Président rappelle qu'un compte courant est ouvert au nom de la Société « A3F CONSULTING », associée sortante, dans les livres comptables de la société SAS « 6TM PARTNERS » et que son montant exact à la date de son retrait sera arrêté au cours de la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les associés décident à l'unanimité que la somme qui ressortira ainsi inscrite au compte courant de la société SAS « 6TM PARTNERS » sera réglée dans les six (6) mois suivants la clôture des comptes au 31 décembre 2020.

D'un commun accord entre les associés, cette somme ne sera pas productive d'intérêt à l'égard d'aucune des parties.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SIXIEME RESOLUTION : MISE A JOUR DES STATUTS

L'assemblée Générale, sous réserve de la réalisation définitive de cette réduction de capital, décide de modifier le préambule des statuts de la SAS « 6TM PARTNERS » à compter de ce jour, ainsi qu'il suit :

L'état civil de la Société « A3F CONSULTING », est supprimé du préambule.

Le reste du préambule demeure inchangé.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SEPTIEME RESOLUTION : PUBLICITE DU PROCES VERBAL ET FORMALITES A ACCOMPLIR

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive, de payer le prix comptant, et de constater la réalisation définitive de la réduction du capital et la modification des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DS DS DS DS


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à PARIS, le 11 septembre 2020, en 5 exemplaires destinés aux diverses formalités et un qui sera reproduit sur le registre des délibérations.

Les associés présents

EURL « HO CONSEIL »
Représentée par son gérant
M. Olivier HEMART

DocuSigned by:
 Olivier HEMART
05CB72347E3E4E5...

M. Eric BRANCHEREAU

DocuSigned by:
 Eric BRANCHEREAU
48DCB9B904124BD...

SARL « VAL'ORGA »
Représentée par son gérant
M. Fabrice BOURNEZ

DocuSigned by:
 Fabrice BOURNEZ
43DBD16F549040F...

EURL « JT CONSEIL »
Représentée par son gérant
M. Jérôme TORCHET

DocuSigned by:
 Jérôme TORCHET
4AD6806FD6F7460...